

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) relative à l'installation d'inductances shunt à 735 kV et à 315 kV (Dossier R-3994-2016)

Objet de la demande

Le Transporteur a déposé, le 21 décembre 2016, une demande à la Régie de l'énergie (la Régie) afin d'obtenir l'autorisation d'installer des inductances shunt à 735 kV aux postes du Grand-Brûlé et des Appalaches, des inductances shunt à 315 kV aux postes Bersimis-1 et Bersimis-2 ainsi que des équipements connexes (le **Projet**).

Le Projet a comme objectif d'améliorer l'exploitation du réseau de transport en réduisant la fréquence de manœuvres d'équipements de sectionnement des lignes et en augmentant la disponibilité des équipements du réseau, notamment en période hivernale.

Le coût du Projet s'élève à un montant total de 45,0 M\$ et s'inscrit dans la catégorie d'investissement « maintien et amélioration de la qualité du service ». Les mises en service du Projet sont prévues pour les mois de juin et d'octobre 2018.

Cette demande est soumise en vertu des articles 31(5^o) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la *Loi*), ainsi qu'en vertu des articles 1, 2 et 3 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le *Règlement*).

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au présent dossier. Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires écrits à la Régie, avec copie au Transporteur, **au plus tard le 10 mars 2017 à 12 h. Ce dernier pourra répondre à ces commentaires au plus tard le 17 mars 2017 à 12 h.**

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande du Transporteur, les documents afférents, la Loi, le Règlement ainsi que le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca